

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 27 avril 2026** à 20 heures au centre communautaire, au 6884 du boulevard Témiscamingue, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **759, boulevard de l'Université** (lot 6 709 557 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'agrandissement projeté d'une entrée charretière d'une largeur de 16 mètres au lieu du maximum de 12 mètres autorisé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'agrandissement d'une entrée charretière, tel que ci-dessus mentionné ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 1^{er} jour d'avril 2026
et publié le 8 avril 2026.



Angèle Tousignant, greffière